

PROCES-VERBAL de la Réunion du 09 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, le conseil municipal légalement convoqué le 30 janvier 2026, s'est réuni sous la présidence de Guillaume HAUCHARD, 1^{er} Adjoint au Maire, à la mairie de Louvetot.

Etaient présents : Guillaume Hauchard, Florian Bettencourt, Jean Claude Bouguet, Alexandre Brubion, Marc Chemin, Eric Deporte, Patrice Foyer, Marcel Jouen, Noémie Luce.

Absents excusés : Margot Terrier, Alain Legrand

Absent : /

Procurations :

Margot TERRIER donne procuration à Guillaume Hauchard

Alain LEGRAND donne procuration à Marc Chemin

Secrétaire de Séance : Florian BETTENCOURT

Secrétaire auxiliaire : /

1/ Approbation compte-rendu de la réunion du 16/12/2025.

A l'unanimité des présents le procès-verbal est adopté.

2/ Présentation du devis de l'entreprise Bodet pour les réparations des ardoises de l'église. DEL 09/02/26-01

Le devis est présenté pour un montant de 3990,00€ H.T le devis est pris en charge par Groupama suite à la tempête, une franchise de 250€ reste à charge de la commune.

Devis adopté à l'unanimité

3/ Présentation du devis de l'entreprise Lansev pour la taille des arbres. DEL 09/02/26-02

Le devis est présenté en séance, il y a des arbres de la commune qui commence à envahir chez des riverains, un devis est proposé pour un montant de 1420€, qui représenterais 28 arbres côté voisinage place de la mairie, et 10 arbres ont été rajouté afin de tailler sur la route du bourg ou à d'autres endroits où cela s'avèrera nécessaire

Devis adopté à l'unanimité.

4/ Présentation du devis pour le centre de Loisirs. DEL 09/02/26-03

Noémie Luce prend la parole pour expliquer que la responsable de l'association à contacter la commune et notamment Noémie Luce afin de valider le choix de repartir avec eux.

Pour l'été 2026 il est question de partir sur 4 semaines pleines de centre de loisirs alors que l'an dernier il n'y avait que 3 semaines. La Commune de Maulévrier Sainte Gertrude souhaite une nouvelle fois mutualisé le centre de loisirs pour l'été 2026.

La proposition financière est explicitée en séance.

La commune de Louvetot et la commune de Maulévrier devront ensuite signer la convention de l'association « sans prétention » afin de pouvoir adhérer aux services pour l'organisation du centre de loisirs.

La proposition est adoptée à l'unanimité, l'association gèrera le centre de loisirs pour le mois de juillet 2026.

5/ Projet cantine scolaire. DEL 09/02/26-04

Florian Bettencourt prend la parole pour présenter le projet, il le décrit techniquement et économiquement, la solution proposée a été retravaillée avec l'architecte afin d'avoir un projet optimisé sur plusieurs points : esthétique, un coût de construction optimisée et d'avoir une exploitation réduite pour le futur afin de préserver les finances de la commune.

Le conseil échange sur la solution présentée.

L'AMO du projet se chargera de faire les demandes de subventions auprès des services concernés. Les élus vont entamer les démarches avec la banque des territoires pour trouver la solution de financement la plus adaptée à la situation pour le reste à charge de la commune.

Plan de financement prévisionnel :

NATURE DES DÉPENSES	
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	94 560 €
études(amo+csp+ ct+études sol)	39 470 €
travaux	948 000 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	1 082 030 € ht

	H.T.	Taux de financement
DETR demandée	324 609 €	30 %
DSIL demandée	324 609 €	30 %
Fonds vert	0,00 €	
FNADT	0,00 €	
Agence nationale du sport	0,00 €	
Culture DRAC	0,00 €	
ADEME	0,00 €	
Agence de l'Eau	0,00 €	
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	
Fonds européens	?	
Conseil départemental	216 406 €	20,00 %
Conseil régional	?	
Fonds de concours	0,00 €	
Autre collectivité :	0,00 €	
Sous-total aides publiques	865 624 €	80 %

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	0,00 €
Emprunt	216 406 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	216 406 €

Le conseil délibère, et valide le projet en votant à l'unanimité de déposer le permis de construire et missionné l'AMO Madame Bisognani.

Projet Cantine - Etude de sol DEL 09/02/26-05

Florian Bettencourt expose à l'ensemble du conseil la nécessité de faire appel à des entreprises pour effectuer les études de sol concernant le projet de la cantine.
Il présente alors deux devis.

Devis GEOLIA

Montant HT : 5950€

Montant TTC : 7140€

Devis GEOLEC

Montant HT : 5180€

Montant TTC : 6216€

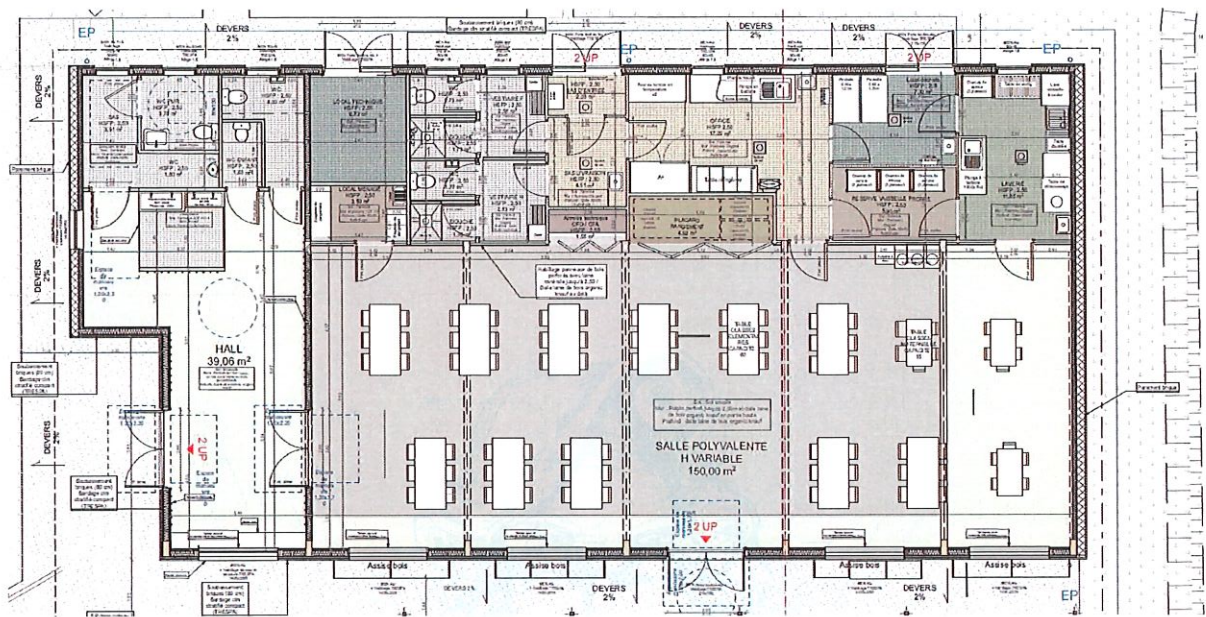
Au vue des deux devis proposé, des montants ainsi que des éléments présentés le conseil municipal vote.

La proposition concernant le devis GEOLEC est adoptée à l'unanimité.

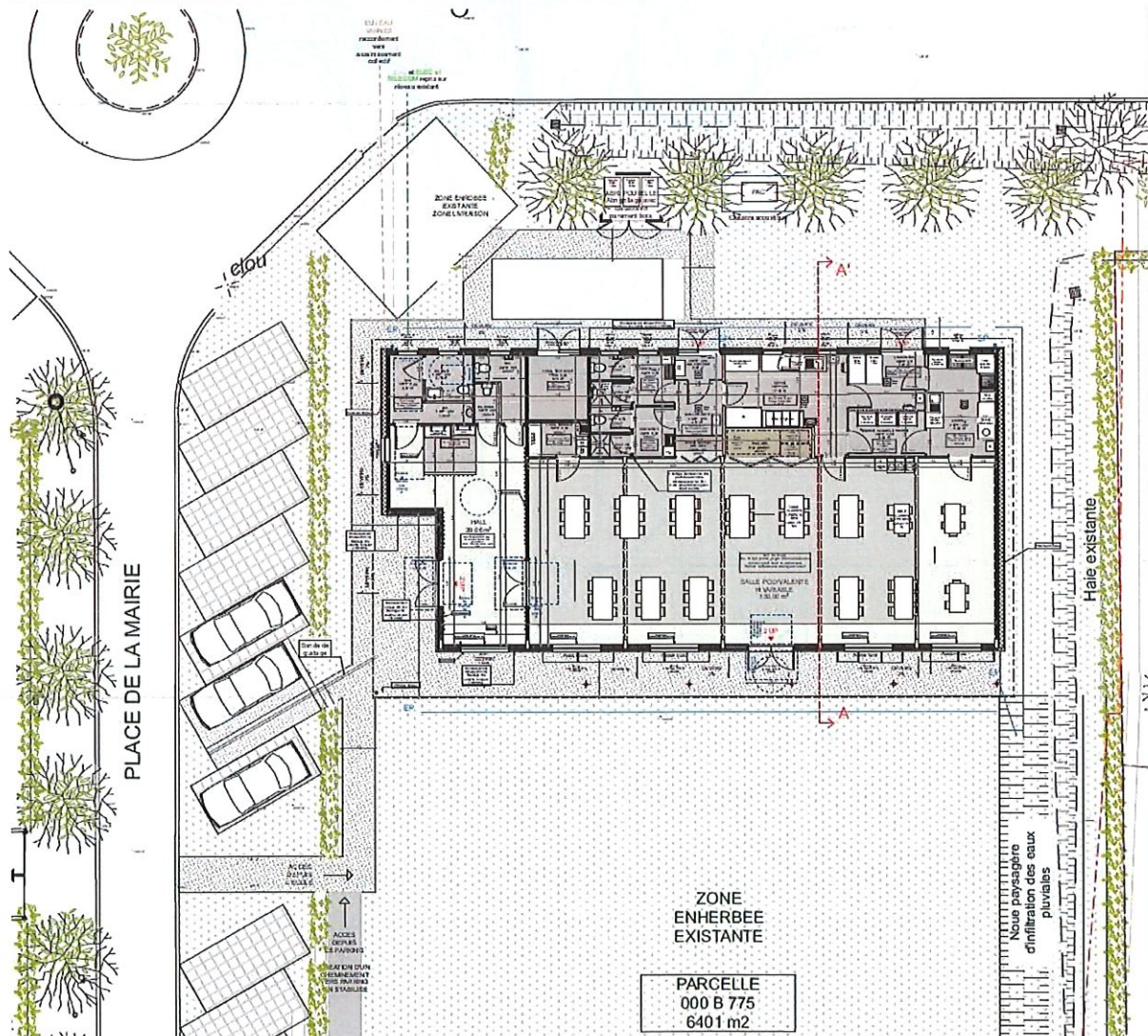
Représentation aspect extérieur :



Plan intérieur :



Vue de la construction dans l'environnement :



6/ Subventions défense incendie début des travaux.

Nous avons eu le retour positif du département mais n'avons pas reçu le retour des autres subventions, le projet sera rediscuté au prochain conseil municipal, une fois le retour des subventions.

7/ Convention de mise à disposition du service juridique – Foncier Caux Seine Agglo. DEL 09/02/26-06

Guillaume Hauchard explique que de plus en plus de recours gracieux sont émis sur le territoire de Caux Seine Agglo, le service juridique est très réactif mais cela devient couteux pour CSA.

A ce jour la commune a deux recours en cours nécessitant l'assistance des services juridiques de Caux Seine Agglo

- Procédure M. Recher Philippe Etablissement La Croisière, le mémoire de défense a été déposé auprès du tribunal administratif.

- M. Didier HELLIN procédure en cours en urbanisme.

Les procédures étant toujours en cours à l'heure du conseil, Guillaume Hauchard ne peut pas en dire plus sur ces deux recours

La commune doit adhérer afin de pouvoir bénéficier de services à la carte selon le modèle fourni.

Le conseil adopte à l'unanimité.

Tableaux représentant les tarifs proposés par le service de Caux Seine Agglo :

Assurances		
Demande de la commune	Nombre d'Unité d'œuvre (UO)	Montant
Question liée au suivi de la sinistralité annuelle ou d'un dossier de sinistre sans déplacement en commune	1 UO	25 €
Question liée au suivi de la sinistralité annuelle ou d'un dossier de sinistre avec déplacement en commune pour expertise	4 UO	100 €
Le choix d'un AMO	8 UO	200 €

Commande publique		
Demande de la commune	Nombre d'Unité d'œuvre (UO)	Montant
Réponse téléphonique de 1er niveau (Réponse simple sans recherche préalable, conseils, ...)	Non comptabilisé	Non facturé
Procédure adaptée	15 UO	375 €
Procédure Formalisée	20 UO	500 €
Procédure avec négociations ou	25 UO	625 €

auditions		
Réunion / question supplémentaires en lien avec une procédure et déplacement en commune	4 UO	100 €

Juridique		
Demande de la commune	Nombre d'Unité d'œuvre (UO)	Montant
Réponse téléphonique de 1 ^{er} niveau (Réponse simple sans recherche préalable, Conseils...)	<i>Non comptabilisé</i>	<i>Non facturé</i>
Réponse formalisée avec note	4 UO	100 €
Rédaction d'acte (convention, délibération, arrêté...) ou modèle	2 UO	50 €
Relecture d'acte (convention, délibération, arrêté...)	2 UO	50 €
Appui à l'instruction des contentieux	10 UO	250 €

Foncier		
Demande de la commune	Nombre d'Unité d'œuvre (UO)	Montant
Constitution de dossier	1 UO	25 €
Rédaction d'acte simple	4 UO	100 €
Rédaction d'acte complexe	8 UO	200 €
Rédaction acte de servitude	3 UO	75 €
Rédaction de bail (civil, habitation, rural...)	3 UO	75 €
Rédaction de convention d'occupation	2 UO	50 €
Publication aux hypothèques	1 UO	25 €
Note foncière	2 UO	50 €
Accompagnement stratégie foncière	10 UO	250 €
Renseignement téléphonique	<i>Non comptabilisé</i>	<i>Non facturé</i>

Questions diverses :

- Changement des éclairages leds dans le centre bourg et cité de l'église date début prévue : Le jeudi 12 février
- La Mangeoire Food Truck => Les responsables de la Mangeoire souhaite s'installer sur le parking, à la suite de la fermeture de la boulangerie. Le conseil est favorable à son installation. Pour ce faire après discussion il est décidé de rajouter un panneau « sauf livraison » sous le sens interdit afin qu'il puisse redescendre la rue vers la place.
- Changement éclairage Maternelle => le devis a été demandé, Marcel Jouen se charge de la pose pendant les vacances.
- Demande d'une famille pour une inscription dans l'école de Valliquerville : Suite à échange entre la famille et Noémie Luce, la famille comprend que la commune ne souhaite pas donner de dérogation et inscrira ses enfants à l'école.

- La mise en place d'un service civique : l'objectif serait de l'accueillir à compter de septembre. Noémie Luce se charge de se renseigner pour sa mise en place.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le 1^{er} Adjoint déclare la séance close à 20H22.

Le 1^{er} Adjoint au Maire

Signé le : 13 FEV. 2026
Guillaume HAUCHARD

Le Secrétaire de Séance,

Signé le : 13 FEV. 2026
Florian BETTENCOURT



A handwritten signature in blue ink, reading "Florian Bettencourt", is written in a cursive style.